

**HAVRE-SAINT-PIERRE  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUPLESSIS**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 30 mai 2022 à 19 h 30 à la Maison de la Culture Roland-Jomphe située au 957, rue de la Berge.

Sous la présidence de monsieur le maire Paul Barriault,

**SONT PRÉSENTS :**

Marie-Ève Thériault	conseillère siège n° 2
Charlotte Cormier	conseillère siège n° 4
Nathalie Bernier	conseillère siège n° 5
Charles Arsenault	conseiller siège n° 6

**EST ABSENT :**

Sylvain Cormier	conseiller siège n° 1
Jonathan Blais	conseiller siège n° 3

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

Jessy Létourneau	directeur général
Laura Mansbridge	directrice générale adjointe

---

Monsieur le maire constate de quorum et ouvre la séance à 19 h 30

---

**RÉSOLUTION N° 1459-22  
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Après la lecture de l'ordre du jour,

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault  
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier  
et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

---

**RÉSOLUTION N° 1460-22**  
**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE**  
**L'OUEST DE LA MINGANIE (RIMMR) : ENTENTE SERVICE ADMINISTRATIF**

---

CONSIDÉRANT QUE la Régie Inter municipale de Gestion des Matières résiduelles (RIMMR) de l'ouest de la Minganie est formée des Municipalités de : Havre-Saint-Pierre, du Conseil des Innus d'Ekuanitshit, Longue-Pointe-de-Mingan, Rivière-Saint-Jean/Magpie et Rivière-au-Tonnerre/Sheldrake;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la RIMMR de l'Ouest de la Minganie et la Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la gestion administrative de la RIMMR de l'ouest de la Minganie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre ont pris connaissance de l'entente et qu'ils en acceptent les modalités.

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier  
appuyé par le conseiller Charles Arsenault  
et unanimement résolu

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre autorise la conclusion d'une entente relative à la gestion administrative de la RIMMR de l'ouest de la Minganie entre les deux parties mentionnées.

Que cette entente soit annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

Que le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre ladite entente, s'il y a lieu.

---

**RÉSOLUTION N° 1461-22**  
**9439-8583 QUÉBEC INC. - LOT 5 339 667 : MODIFICATION**

---

CONSIDÉRANT la demande de la compagnie 9439-8583 Québec inc en date du 30 avril 2022;

CONSIDÉRANT le contrat notarié intervenu le 27 mai 2021 sous la minute 14,555;

CONSIDÉRANT QU'une modification doit être apportée au contrat initial.

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier  
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier  
et unanimement résolu

Que le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, la modification au contrat notarié à intervenir par Me Brigitte-Vivianne Lévesque, notaire.

---

**RÉSOLUTION N° 1462-22**  
**ACHAT DE VÉHICULE : AUTORISATION**

---

CONSIDÉRANT la fin de la période de location tel que stipulé au contrat intervenu en mai 2018;

CONSIDÉRANT notre besoin de procéder au rachat de ce véhicule;

CONSIDÉRANT l'offre de Sept-Iles Chevrolet Buick GMC.

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault  
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier  
et unanimement résolu

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre procède au rachat du véhicule au montant de 18 862.05\$, taxes applicables en sus.

Que madame Laura Mansbridge, directrice générale adjointe soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents concernant cet achat.

---

**RÉSOLUTION N° 1463-22**  
**POLITIQUE RELATIVE À LA VENTE DE TERRAINS COMMERCIAUX ET/OU INDUSTRIELS : ADOPTION**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire modifier sa « Politique pour la vente de terrains commerciaux et/ou industriels ».

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier  
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier  
et unanimement résolu

Que le conseil municipal adopte la « Politique de vente de terrains commerciaux et/ou industriels » datée de mai 2022.

**RÉSOLUTION N° 1464-22  
POLITIQUE RELATIVE À LA VENTE DE TERRAINS RÉSIDENTIELS :  
ADOPTION**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire modifier sa « Politique pour la vente de terrains résidentiels ».

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier  
appuyé par le conseiller Charles Arsenault  
et unanimement résolu

Que le conseil municipal adopte la « Politique de vente de terrains résidentiels » datée de mai 2022.

---

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 358 « RÈGLEMENT CONCERNANT LA  
CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT » : DÉPÔT DU PROJET DE  
RÈGLEMENT**

---

Le projet de règlement n° 358 « Règlement concernant la circulation et le stationnement » est déposé par la conseillère Marie-Ève Thériault et le directeur général en fait la présentation.

---

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 366 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
N° 297 - RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICAT / TARIFS » : AVIS  
DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

---

Le conseiller Charles Arsenault donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance le règlement n° 366 « Règlement modifiant le règlement n° 297 - Règlement sur les permis et certificat / tarifs ».

Le projet de règlement est ainsi déposé et le directeur général en fait la présentation.

---

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 367 « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UNE  
NOUVELLE TARIFICATION POUR DIVERS SERVICES MUNICIPAUX » : AVIS  
DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

---

La conseillère Nathalie Bernier donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance le règlement n° 367 « Règlement établissant une nouvelle tarification pour divers services municipaux ».

Le projet de règlement est ainsi déposé et le directeur général en fait la présentation.

---

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 368 « RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES » : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

---

Conseillère Charlotte Cormier donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance le règlement n° 368 « Règlement concernant les nuisances ».

Le projet de règlement est ainsi déposé et le directeur général en fait la présentation.

---

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 369 « RÈGLEMENT CONCERNANT LE BON ORDRE, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE » : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

---

Le conseiller Charles Arsenault donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance le règlement n° 369 « Règlement concernant le bon ordre, la paix et la sécurité publique ».

Le projet de règlement est ainsi déposé et le directeur général en fait la présentation.

---

**RÉSOLUTION N° 1465-22  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier appuyé par la conseillère Charlotte Cormier et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 19 h 44.

---

---

**Paul Barriault, maire**

---

**Jessy Létourneau, directeur général**